

CONDITIONS DE PROMOUVABILITE POUR LA FILIERE ITRF

LISTE D'APTITUDE DES CORPS ITRF : CONDITIONS DE PROMOUVABILITE
à remplir au 1^{er} janvier 2025

I – Les listes d’aptitude de droit commun – Décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié

LISTES D'APTITUDE	CORPS D'ORIGINE	DUREE DE SERVICES	REFERENCES STATUTAIRES : Décret n° 85-1534 du 31/12/1985 modifié
IGR	IGE	9 ans de services publics dont 3 ans au moins en catégorie A	Article 14
IGE	ASI	9 ans de services publics dont 3 ans au moins en catégorie A	Article 25
ASI	TECH RF	8 ans de services publics dont 3 ans au moins en catégorie B	Article 34
TECH	ATRF	9 ans de services publics	Article 42

II – Les listes d’aptitude exceptionnelles – Décret n° 2022-703 du 26 avril 2022

LISTES D'APTITUDE EXCEPTIONNELLES	CORPS D'ORIGINE (corps régis par le décret du 31 décembre 1985)	DUREE DE SERVICES	REFERENCES STATUTAIRES : Décret n° 2022-703 du 26 avril 2022
IGR (comité de sélection)	IGE	au moins sept années de services effectifs dans le corps d'IGE	Article 1
IGE (comité de sélection)	ASI	au moins cinq années de services effectifs dans le corps d'ASI	Article 2
ASI (examen professionnel exceptionnel)	TECH RF	au moins quatre années de services effectifs dans le corps de TECH	Article 4
TECH (choix)	ATRF	au moins quatre années de services effectifs dans le corps des ATRF	Article 5